



Droit à la consommation et à l'image

Par Jules061

La photographe que j'ai embauché fin avril ne m'a toujours pas redonné les photos.

Malgré mes nombreux rappels rien n'y a fait.

Il y a-t-il un recours ?

Merci pour votre retour

Julie

Par osram

Bonjour,

L'avez-vous mise en demeure de vous livrer ? lettre recommandée avec accusé de réception.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel contrat avez-vous signé ? Avez-vous versé un acompte ? ou des arrhes ?

Par Jules061

Bonjour Merci pour vos réponses.

Aucun contrat n'a été signé. Ne s'agissant que d'une séance/prestation "unique" d'une centaine d'euros, je n'ai rien signé, ni versé.

Elle est d'ailleurs consciente de son retard et m'a garanti de rien me facturer.

Néanmoins il s'agit de photos de famille avec ma fille alors âgée de 2 mois (aujourd'hui 6 mois révolus).

Alors au-delà de la prestation, ce sont des souvenirs avec une grande valeur sentimentale (même si je sais que juridiquement cela ne fait aucune différence).

En plus, il s'agit d'une connaissance, j'ai donc voulu bien faire en faisant marcher le "réseau".

Je ne l'ai pas encore mise en demeure mais c'est une bonne idée, je vais envoyer la lettre cet après-midi. Il y a-t-il des mentions des "termes" à insérer dans la lettre ?

Si la mise en demeure ne fonctionne pas quelle serait l'étape suivante ?

Merci pour votre aide.

Julie

Par Jules061

Bonjour,

J'ai annoncé à la photographe que j'allais lui envoyer une mise en demeure et j'ai reçu les photos aujourd'hui.

Merci pour vos conseils :)

Par yapasdequoi

On est content pour vous de cette fin positive. Bonne journée.

Par osram

Bein, voilà une affaire qui se termine bien.